Renouvellement de licence et modification du cahier des charges du service radiophonique Médina FM édité par la Société Privée de Communication et de Loisirs S.A

23 jan 2025

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a décidé, lors de sa réunion en date du 23 janvier 2025, de renouveler la licence d'exploitation, arrivée à échéance, du service radiophonique Médina FM à la Société Privée de Communication et de Loisirs S.A et d'adopter un nouveau cahier des charges et ce, conformément à la loi n°11-15 portant réorganisation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et à loi n°77-03 relative à la communication audiovisuelle, telle que modifiée et complétée.
Ce rapport est établi et publié en application des dispositions de l'article 38 de la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, telle que modifiée et complétée.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B